

**Relevé de décisions**  
**Commission de la Recherche du Conseil Académique**  
**de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne**  
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)  
**18 mars 2024**

**La Commission a :**

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la synthèse de la séance du 23 octobre et du 27 novembre 2023.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé ces propositions à l'unanimité.

**Le Président de l'Université Paris-Est  
Créteil Val de Marne**

  
Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC  
Jean-Luc Dubois-Randé

**Jean-Luc Dubois-Randé**

**Relevé de décisions**  
**Commission de la Recherche du Conseil Académique**  
**de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne**  
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)  
**18 mars 2024**

**La Commission a :**

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la proposition de la commission d'évaluation relative aux lauréats de l'appel d'offre post-doc 2024 (cf. annexe 1).

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé cette proposition à l'unanimité.

**Le Président de l'Université Paris-Est  
Créteil Val de Marne**

  
Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

**Jean-Luc Dubois-Randé**

Saisissez du texte ici

**Relevé de décisions**  
**Commission de la Recherche du Conseil Académique de**  
**l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne**  
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)  
**18 mars 2024**

**La Commission a :**

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la proposition de la commission d'évaluation relative aux lauréats de l'AO PMS Jeunes chercheurs 2024 (cf. annexe 2).

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé ces propositions à l'unanimité, à l'exception du dossier de Monsieur Mohamed Aymen Labiod. Les membres élus de la CR estiment ne pas disposer d'éléments suffisants pour être en capacité de rendre un avis favorable.

**Le Président de l'Université Paris-Est  
Créteil Val de Marne**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC  
  
Jean-Luc Dubois-Randé

**Jean-Luc Dubois-Randé**

**Relevé de décisions**  
**Commission de la Recherche du Conseil Académique de**  
**l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne**  
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)  
**18 mars 2024**

**La Commission a :**

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, des propositions de ventilation des contrats doctoraux. Compte tenu de la possibilité d'attribution de cinq et non trois contrats doctoraux complémentaires obtenus par le MESR, les membres de la commission formulent une troisième proposition :

	HDR 2024	Contrats doc. 2024 Proposition 1	Contrats doc. 2024 Proposition 2	Contrats doc. 2024 Proposition 3
ED MSTIC	43	3	3	3
ED SIE	99	6	6	7
ED VTT	11	1	1	1
ED OMI	75	5	5	5
ED CS	55	3	4	4
ED SVS	133	8	9	10
ED SP	15	0	1	1
<b>Total</b>	431	26	29	31

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé ces trois propositions à l'unanimité.

**Le Président de l'Université Paris-Est  
Créteil Val de Marne**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC  
  
Jean-Luc Dubois-Randé

**Jean-Luc Dubois-Randé**

**Relevé de décisions**  
**Commission de la Recherche du Conseil Académique de**  
**l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne**  
Réunie en formation plénière (Collèges A, B, C, D, E, F, G)  
**18 mars 2024**

**La Commission a :**

Pris connaissance et débattu, en formation plénière, de la proposition relative aux procédures et statuts des chercheurs hébergés et associés (cf. annexe 3).

Les membres de la commission de la recherche demandent que la charte signature de l'UPEC soit respectée également respectée par les chercheurs associés.

Les membres en exercice, en formation plénière, présents ou représentés, ont approuvé la proposition amendée à l'unanimité.

**Le Président de l'Université Paris-Est  
Créteil Val de Marne**

Le Président de l'Université  
Paris-Est Créteil Val de Marne - UPEC

Jean-Luc Dubois-Randé

**Jean-Luc Dubois-Randé**

Saisissez du texte ici

## Annexe 1 : AO Post-doc 2024

	Nom de l'encadrant scientifique	Intitulé du projet	UR	Classement labo	CR 18/03/2024	
SHS	1	Frédérique SITRI	L'université au miroir de ses archives : comptes rendus de conseils d'université et rapports de laboratoires en diachronie (1970-2018) – ArchivU	CEDITEC	1	OUI
	2	Emmanuel FUREIX	OBJETSPOL2 "Objets politiques au siècle des révolutions"	CRHEC	1	Liste complémentaire SHS 1
	4	Clémence BUSSIERE	L'emploi chez les personnes de plus de 50 ans : quels impacts de la survenue d'un handicap et quelles répercussions en termes de bien-être subjectif ? Une exploitation de l'enquête européenne SHARE.	ERUDITE	1	OUI
	6	Nathalie THOMMERET	Perte d'accessibilité des territoires alpins dans un contexte de changement climatique : une nouvelle approche dynamique et régionale	LGP	1	Liste complémentaire SHS 2
<b>Total SHS (8 demandes)</b>						
ST	9	Encarnacion TORRALBA-PENALVER	Optimisation des électrodes photoactives à diffusion de gaz pour la conversion du CO2 à l'aide des techniques d'imagerie rapide	ICMPE	1	Liste complémentaire 2 en S&T
	12	Stéphane SABOURAU	Spectre des longueurs sur les surfaces	LAMA	1	OUI
	14	Marie CAMREDON	Impact des composés organiques sur la qualité de l'air et le climat : les incertitudes sur les émissions et les mécanismes chimiques peuvent-elles expliquer les écarts entre le modèle et la mesure ?	LISA	1	Liste complémentaire 1 en S&T
	18	Rachid DRIS et Alexis SIMONS	Microplastics transport and sedimentation in rivers: role of hydrodynamics and biofilm substrat	LEESU	1	OUI
<b>TOTAL ST (13 demandes)</b>						
Santé	22	Patricia ALABANESE	Analyse comparative de la signature glycanique des liquides articulaires de polyarthrite rhumatoïde et d'arthrose et impact du phénotype radio-clinique	Gly-CRRET	1	OUI
	24	Geneviève DERUMEAUX	Targeting osteopontin to prevent heart failure in cardiometabolic disorders	IMRB	2	Liste complémentaire en santé
<b>TOTAL SANTE (4 demandes)</b>						
<b>TOTAL DEMANDES (25 )</b>						

## Annexe 2 : AO PMS JC 2024 – Manifestations scientifiques

		Porteur de projet	Objet de la demande	Intitulé du projet	UR	CR 18/03/2024
SHS	1	Léa Prost-Lançon	Demande de soutien à l'organisation de la 4ème édition des Rencontres de Géographie de la Santé (RGS).	Participation à l'organisation de la 4ème édition des Rencontres de Géographie de la Santé (RGS) – 14 au 16 mai 2024, Aubervilliers.	Lab'Urba	1 500,00 €
	<b>Total SHS (1 demande)</b>					
<b>TOTAL DEMANDES (1)</b>						<b>1 500,00 €</b>

## Annexe 2 : AO PMS JC 2024 – Projets scientifiques

		Porteur de projet	Objet de la demande	Intitulé du projet	UR	CR 18/03/2024
SHS	1	Afroditi MARKETOU	Réunions exploratoires et constitution d'un réseau avant la soumission d'un projet de recherche internationale d'envergure (ERC Starting ou ANR JC)	Local Meanings of EU Law/Les sens locaux du droit de l'Union européenne	MIL	5 000,00 €
	2	Laurie MARGUET	Le financement servira à amorcer un projet ANR JCJC sur les violences sexuelles et sexistes. L'amorçage du projet ANR JCJC suppose : - la constitution d'un fonds documentaire - l'organisation de réunion et de séminaires scientifiques (notamment pluridisciplinaires) - le paiement de vacances (pour obtenir des conventions avec certains tribunaux afin d'obtenir les décisions étudiées par le projet de recherche)	La lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans l'espace numérique (VioSenum)	MIL	3 000,00 €
<b>Total SHS (2 demandes)</b>						<b>8 000,00 €</b>
ST	3	Josué CORUJO RODRIGUEZ	Amorçage de projet (constitution de réseau et réunions préparatoires à une soumission ANR).	Modèles de coalescence : graphes aléatoires et génétique de populations	LAMA	2 600,00 €
	4	Ons HAMD AOUI	Achat de logiciel, base de données, quelques équipements et déplacements aux deux laboratoires partenaires	IDEAL : Valorisation des DEA dans des matériaux pour La construction	CERTES	5 000,00 €
<b>TOTAL ST (3 demandes)</b>						<b>7 600,00 €</b>
Santé	6	Sonia REKIK	Petits matériels expérimentaux et formation à un module spécifique de mécanique du logiciel COMSOL MULTIPHYSICS	Etude des propriétés mécaniques passives du muscle squelettique dans le cas de la maladie de Duchenne	BIOTN	3 575,00 €
	8	Wael MAKTOUF	Financement d'un stage M2 pour la réalisation du projet	Caractérisation des propriétés biomécaniques du muscle atteint de la myopathie spastique pendant des mouvements dynamiques.	BIOTN	4 000,00 €
<b>TOTAL SANTE (3 demandes)</b>						<b>7 575,00 €</b>
<b>TOTAL DEMANDES (8)</b>						<b>23 175,00 €</b>

## Annexe 3 : Note de cadrage sur l'association et l'hébergement scientifique



### Direction de la recherche et la valorisation

Affaire suivie par Lionel CASTERMAN - Responsable  
Pôle Structuration et Stratégie Scientifique (P3S)

### Destinataires

- Les Membres de la Commission de la Recherche
- Florence Allard-Poesi - Vice-Présidente de la Recherche et de la Commission de la Recherche
- Béatrice Meier Muller - Directrice de la DRV

Courriel : [lionel.casterman@u-pec.fr](mailto:lionel.casterman@u-pec.fr)

### Note de cadrage

Objet : l'hébergement et  
l'association scientifique

Créteil, le 04 mars 2024

---

Il a été constaté, au sein des laboratoires sous la tutelle de l'UPEC, un manque d'homogénéité quant aux « statuts » des personnels accueillis et la procédure administrative conduisant à cet accueil. Un groupe de travail conduit par la Vice-présidente de la recherche et de la commission de la recherche et accompagné par la direction de la recherche et de la valorisation s'est réuni afin de formuler un ensemble de propositions à destination de la commission de la recherche qui a compétence pour fixer les règles de fonctionnement des laboratoires. Ces propositions portent sur deux catégories de personnels accueillis : les **enseignants-chercheurs hébergés** et les **personnels associés** à nos unités de recherche.

Les **personnels hébergés** sont des enseignants-chercheurs exerçant en totalité leurs activités de recherche au sein d'un laboratoire qui n'est pas sous la tutelle de leur établissement employeur<sup>1</sup>. Ces personnels disposent des mêmes droits et obligations que les chercheurs permanents de l'unité. Ainsi, pour cette catégorie de personnels, les membres du groupe de travail formulent les propositions suivantes :

- Est éligible tout enseignant-chercheur employé par l'UPEC et souhaitant exercer son activité de recherche au sein d'un autre établissement (sortant) ; tout enseignant-chercheur employé par un autre établissement et souhaitant exercer son activité de recherche au sein d'un laboratoire sous la tutelle de l'UPEC (entrant) ;
- L'arbitrage final, pour les personnels sortants, relève de la CR réunie en formation restreinte. Il est proposé, afin de ne pas engorger l'instance, de les soumettre en tant que points non directement soumis à la discussion. Pour les personnels entrants, le groupe de travail propose que la commission de la recherche, réunie en formation restreinte, émette directement un avis ;
- La convention d'hébergement peut se conclure à tout moment mais sa date d'échéance ne peut excéder la date de fin du contrat de l'unité d'accueil ;
- Les droits et obligations de l'enseignant-chercheur hébergés sont les suivants :
  1. Respect de la charte de signature UPEC ;
  2. Possibilité de direction et/ou codirection de thèses, après avis de la direction du laboratoire et de l'Ecole Doctorale à laquelle le laboratoire est rattaché ;
  3. Participation et/ou montage de projets financés au nom du laboratoire d'accueil ;
  4. Eligibilité aux AO internes de l'établissement ;
  5. Clauses relatives à la propriété intellectuelle à préciser dans la convention ;
  6. Accès aux ressources informatiques et autres services de l'établissement ;
  7. Préavis de 3 mois est prévu en cas de rupture de la convention.

---

<sup>1</sup> Ce droit est garanti par le [Décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences](#)

Après deux années de participation de l'hébergé aux activités du laboratoire, la direction de l'unité peut solliciter auprès de la direction de la recherche une comptabilisation de l'hébergé dans les effectifs pour le calcul de la dotation du laboratoire. L'hébergé doit alors justifier d'une contribution significative aux activités et produits de la recherche de l'unité.

Les **personnels associés** sont titulaires d'un diplôme de doctorat et souhaitent créer, maintenir ou renforcer leur collaboration avec un laboratoire de recherche. Il peut s'agir d'anciens doctorants, post-doctorants, de chercheurs indépendants par exemple. Un enseignant-chercheur peut également être associé à un laboratoire qui n'est pas sous la tutelle de son établissement employeur à condition, bien sûr, qu'il n'y réalise que ponctuellement des activités liées à son travail de recherche. Les membres du groupe de travail formulent les propositions suivantes :

- Est éligible toute personne titulaire d'un diplôme de doctorat (dérogation possible avec avis motivé du conseil de laboratoire) ;
- Les droits et obligations de l'enseignant-chercheur associés sont les suivants :
  1. Respect de la charte de signature UPEC ;
  2. Codirection de thèses uniquement et selon statut ;
  3. Non éligibilité aux AO internes de l'établissement ;
  4. Impossibilité de déposer des contrats au nom de l'unité ;
  5. Propriété intellectuelle au cas par cas ;
  6. Accès aux ressources informatiques et services de l'université ;
  7. Résiliation sans préavis.
- Il est proposé, afin de ne pas engorger l'instance, de soumettre ces dossiers à la CR en tant que points non directement soumis à la discussion ;
- La convention d'association peut se conclure à tout moment mais sa date d'échéance ne peut excéder la date de fin du contrat de l'unité d'accueil.

Pour les deux catégories de personnel, le dossier de candidature à soumettre aux directions de laboratoire se compose des pièces suivantes :

- ✓ Une lettre du candidat présentant ses motivations précises ;
- ✓ Un curriculum vitae accompagné de la liste de ses productions scientifiques depuis 5 ans et de tous les éléments permettant d'appréhender la qualité du dossier et l'adéquation de thématiques avec les priorités de l'unité et de l'établissement (projets, actions de rayonnement pour l'université, ...) ;
- ✓ Un projet de recherche personnel de contribution à l'unité, présentant notamment les perspectives scientifiques (e.g., contribution au projet d'unité, apport de connaissances, publications).

Uniquement pour les hébergés :

- ✓ Si sortant : avis de l'unité de recherche d'accueil ; information de la direction de composante
- ✓ Si entrant : avis de l'unité de recherche d'origine

Enfin, les règlements intérieurs des laboratoires devront être modifiés, si nécessaire, en fonction des éléments adoptés ci-dessus.